REGLEMENT DU TOURNOI DU TT PARCE



Article 1:

Le TT Parcéen organise la 11^{ème} édition de son tournoi de Tennis de Table les vendredi 17 et samedi 18 avril 2015 à la salle polyvalente de Parcé sur Sarthe (8 tables) et à la salle "Jean-Yves Dalivoust", salle spécifique du TT Parcéen (4 tables).

<u>Vendredi 17 avril 2015</u>: Tournoi Amical en DOUBLE 1 licencié du TTP + son invité / 18H45 (Pointage) <u>Samedi 18 avril 2015</u>: Tableaux Jeunes de 9H30 (pointage) à 12H30. Tableaux Adultes à 13H30 (pointage).

Les pointages ont lieu à la salle polyvalente de Parcé sur sarthe.

Article 2:

Le tournoi est un Tournoi Départemental homologué sous le numéro 04 D 14

Les victoires et les défaites des joueurs licenciés ne seront pas pris en compte dans le calcul de leurs points.

Les inscriptions au tournoi se font sur invitation et avant la date du tournoi. Il n'y aura pas d'inscription prise le jour du tournoi.

Article 3:

8 tableaux sont mis en place:

JEUNES: (le matin)

Tableau A : BENJAMINS 1 et 2 Licenciés (classement < 600 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 2005 et 2004) Possibilité d'intégrer des Poussins 2007 2006 Si classement > 600, le joueur ou la joueuse joue en Tableau B.

Tableau B : MINIMES 1 et 2 Licenciés (classement < 650 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 2003 et 2002)

Si classement > 650, le joueur ou la joueuse joue en Tableau C.

Tableau C: CADETS 1 et 2 Licenciés (classement < 700 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 2001 et 2000)

Si classement > 700, le joueur ou la joueuse joue en Tableau D.

Tableau D : Juniors 1 2 et 3 Licenciés (classement < 800 au début de la phase 2) et Non licenciés (joueurs et joueuses nés en 1999, 1998 et 1997)

Si classement > 800, le joueur ou la joueuse joue en Tableau Adultes (l'après-midi).

ADULTES (l'après-midi)

Tableau A: LICENCIES CLASSES de 900 à 1350 au début de la phase 2 (16 joueurs maxi)

Tableau B: LICENCIES CLASSES de 500 à 899 au début de la phase 2 (16 joueurs maxi) Les Tableaux A et B sont mixtes (Féminines et Masculins)

Tableau C : LOISIRS FEMININES (Licenciées Promo) et Non Licenciées (16 joueuses maxi)

Tableau D: LOISIRS MASCULINS (Licenciés Promo) et Non Licenciés (24 joueurs maxi)

Article 4:

Chaque tableau sera réparti en poules de 3 ou 4 joueurs.

Pour les tableaux A B C D (JEUNES), les joueuses et les joueurs seront répartis par tirage au sort.

Pour les tableaux A et B (ADULTES), les 5 meilleurs classés seront répartis dans les 5 poules. Les autres joueuses et joueurs seront répartis par tirage au sort.

Pour les tableaux C et D (ADULTES), les joueuses et les joueurs seront répartis par tirage au sort.

Les matchs de poules établissent un classement pour participer au **"Tableau Principal"** ou au **"Tableau consolante"**.

Les rencontres se déroulent en 2 manches gagnantes et à partir des ½ finales en 3 manches gagnantes. (Sauf pour les tableaux Jeunes qui ne jouent que les finales en 3 manches gagnantes).

Le Bureau du TTP se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi en fonction du nombre d'inscription MAIS le POT (Plan d'occupation des Tables) ainsi que le déroulement du tournoi seront affichés le jour du tournoi.

Article 5:

Tarifs: 2 € par joueur pour le Tournoi Amical en DOUBLE du vendredi soir

6 € pour les tableaux ADULTES

3 € pour les tableaux JEUNES

Chaque inscrit devra remplir un **"bulletin d'inscription ".** Pour les Licenciés, le paiement se fera à l'inscription par chèque à l'ordre du TTP.

En cas de désistement, les engagés ne seront remboursés que s'ils préviennent avant le 12 avril 2015. Les inscrits seront retenus par ordre d'arrivée des inscriptions.

Lots: Chaque participant se verra attribuer un ou plusieurs lots en fonction des dons de nos partenaires. Il n'y aura aucun don en espèces et les lots seront exposés le jour du tournoi.

Article 6:

L'arbitrage est assuré par les joueurs inscrits au tournoi et les membres du TTP. Les résultats seront enregistrés et les tableaux seront remplis par des membres du bureau du TTP. En cas de litige, ces mêmes membres décideront de l'issue du litige.

Article 7

Le TTP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel et en cas d'accident.

Les Membres du Bureau du TTP